

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

PROMUTUEL VALLÉE DU ST-LAURENT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE PROMUTUEL CHAUDIÈRE-APPALACHES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

AVIS DE FUSION

Avis est donné que Promutuel Vallée du St-Laurent, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Chaudière-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale (les « Sociétés mutuelles »), ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société mutuelle d'assurance générale assujettie à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La date de la fusion est le 1^{er} juillet 2024.

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a procédé au réexamen des autorisations des Sociétés mutuelles et a déterminé que celles-ci peuvent être maintenues inchangées à la suite de la fusion. Le réexamen des autorisations a été effectué conformément aux articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

Promutuel du Saint-Laurent aux Appalaches, société mutuelle d'assurance générale
48, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 6C1

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les Sociétés mutuelles.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de procéder à une fusion qui a été publié le 11 avril 2024.

Pour plus d'information concernant Promutuel du Saint-Laurent aux Appalaches, société mutuelle d'assurance générale, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 4 juillet 2024